

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 11/06/2026

Conseillers en exercice : 43

Présents : 39

Quorum : 22

SEANCE DU 17 JUIN 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

N° 42_170626

OBJET : ENFANCE
EDUCATION JEUNESSE

Approbation du montant de la participation de la Ville d'Aubagne à la Ville de Carnoux pour l'accueil d'enfants domiciliés soit à la résidence « les Romarins » du Camp de Carpiagne, soit sur Aubagne et scolarisés à Carnoux.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur René VANULS formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Sophie AMARANTINIS (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Délibération n°42_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)**Monsieur Pierre ARNOUX rapporte :**

Le Camp de Carpiagne est situé géographiquement à la fois sur les villes de Marseille, Cassis et Aubagne. Par conventionnement depuis 1998, a été acté que chacune de ces communes participe aux frais de scolarité de ces enfants qui sont scolarisés sur la commune la plus proche de ce camp, soit Carnoux-en-Provence.

Par convention signée le 20 novembre 2023, le montant de la contribution par élève a été fixé à 667,68 euros pour l'année scolaire 2023-2024.

Cette convention est reconduite tacitement pour deux années scolaires, sans pouvoir excéder trois ans et le montant de la participation est réévalué selon le taux d'inflation. (application de l'indice à la consommation des douze derniers mois).

Aussi, pour l'année scolaire 2025-2026, le montant de la participation réévalué selon le taux d'inflation est fixé à 675,69 €.

Pour l'année scolaire 2025-2026, 25 enfants sont domiciliés, soit à la Résidence « les Romarins » du Camp de Carpiagne, soit sur Aubagne et scolarisés à Carnoux-en-Provence. Ils dépendent donc de la compétence obligatoire de scolarisation dans les écoles du 1er degré de la Ville d'Aubagne.

Le montant de la participation financière à verser à la Ville de Carnoux-en-Provence s'élève dès lors pour cette période à la somme de 16.892,25 euros (25 X 675,69 euros).

Cette délibération propose donc le versement de la somme de 16.892,25 euros à la Ville de Carnoux-en-Provence au titre de l'année scolaire 2025-2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU l'article L.212-8 du code de l'éducation,

VU la délibération n° 25-201123 du Conseil municipal du 20 novembre 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir le partenariat entre la Ville d'Aubagne et la Ville de Carnoux-en-Provence,

VU l'examen en Commission municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'APPROUVER le versement de la participation financière de la Ville d'Aubagne à la Ville de Carnoux-en-Provence pour l'accueil de 25 enfants domiciliés à la Résidence « les Romarins », Camp de Carpiagne ou sur Aubagne et scolarisés à Carnoux-en-Provence au titre de l'année scolaire 2025-2026 pour un montant de 16.892,25 euros.

ADOpte A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 22/06/2026

Reçu en préfecture le 22/06/2026

Publié le 22/06/2026

ID : 013-211300058-20260619-42_170626-DE

webdelib

Délibération n°42_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)

POUR EXTRAIT CONFORME